

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 28 septembre 2009 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Jordan Graham, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Eric Megarity et Mike O'Brien.

Présences

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du lundi 13 juillet 2009, et du lundi 27 juillet 2009 soient adoptés comme présentés. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

PRIX DU MAIRE DE FREDERICTON POUR L'ENVIRONNEMENT

Monsieur le maire offre le Prix du maire de Fredericton pour l'environnement pour le mois de septembre 2009 à M^{me} Shawn Dalton, Ph. D, Directrice de l'Environment and Sustainable Development Research Centre (ESDRC) de l'Université du Nouveau-Brunswick, en reconnaissance de son travail pour la réduction des gaz à effet de serre.

Prix du maire de Fredericton pour l'environnement

SEMAINE DES CADETS DE FREDERICTON

ATTENDU QUE 2009 marque le 100^e anniversaire de la fondation du premier corps de cadets de Fredericton et le 100^e anniversaire de celle du Cadre des instructeurs de cadets;

QUE le Mouvement des cadets du Canada offre gratuitement aux jeunes de tout le Canada un programme dynamique et structuré;

Semaine des cadets de Fredericton

QUE les quatre organisations de cadets de Fredericton : le corps de cadets de la Marine royale du Canada 130, le Corps de cadets royaux de l'armée canadienne 242, le Corps de Cadets Royaux de l'Armée Canadienne 1541, et l'Escadron des cadets de l'Aviation royale du Canada 333 ont favorisé le développement de nos jeunes;

QUE les cadets de Fredericton poursuivent leurs activités en tant que membres responsables de notre communauté;

QUE la Ville de Fredericton souhaite montrer que les citoyens tiennent en haute estime les organisations de cadets du Canada.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente la période du **27 septembre au 4 octobre 2009** première **Semaine annuelle des cadets de Fredericton** dans la ville et presse les citoyens, organismes et organisations souhaitant prendre part à l'événement d'appuyer les organisations de cadets de Fredericton.

Le major Bob MacKay, officier du Cadre des instructeurs des cadets du secteur, présente quatre cadets qui donnent chacun un bref aperçu de leur expérience personnelle :

- Marcus Clark, premier maître 1^{ère} classe
- Kathleen King, adjudant
- Mélissa Roy, Cadet-caporal-chef
- Aaron Bustard, premier maître 2^e classe

JOURNÉE MONDIALE DE LA STOMIE

ATTENDU QUE, selon les estimations, plus de 750 000 personnes aux États-Unis et au Canada ont subi une stomie ou une opération associée et qu'environ 100 000 opérations sont pratiquées chaque année;

QUE le terme « stomie » suscite de la crainte ainsi qu'une peur de l'inconnu chez les gens devant subir cette opération;

QUE la stomie aboutit souvent à un traitement du cancer du rectum, du colon ou de maladies de la vessie et de certains types de maladies inflammatoires de l'intestin;

QUE la stomie peut aussi constituer le traitement de certaines anomalies congénitales ou de dommages internes causés par un accident;

Journée mondiale de la
stomie

QUE, depuis plus de quarante ans, la United Ostomy Association of America, Inc et l'Association canadienne des personnes stomisées (ACPS) aident les personnes devant subir cette opération et leur famille et leur fournissent des services de soutien;

QUE, depuis 33 ans, la Fredericton and District Ostomy Association, qui compte plus de soixante (60) membres, fournit aux patients des services de visite préopératoires et postopératoires;

QU'on espère dissiper la peur et l'incompréhension associées à la stomie par l'information et la sensibilisation;

QUE l'Association canadienne des personnes stomisées célèbre, le 3 octobre 2009, la Journée mondiale de la stomie;

QUE, par cette célébration, nous informerons les nombreuses personnes stomisées de l'aide et du soutien qu'elles peuvent obtenir auprès d'une des sections de l'Amérique du Nord, dont le nombre dépasse 500.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, déclare par la présente le **3 octobre 2009** « Journée mondiale de la stomie » à Fredericton.

SEMAINE DE LA SECURITE A L'ECOLE

Semaine de la sécurité à l'école

ATTENDU QUE le district scolaire 18 et tous les gens de Fredericton ont à cœur la sécurité de leurs enfants, qu'ils considèrent comme ce qu'ils ont de plus précieux;

QUE les écoles fournissent aux enfants toutes les mesures de sécurité possibles tant à l'école que sur son chemin;

QUE les consignes et habitudes de sécurité sont régulièrement passées en revue avec les élèves en tant que partie intégrante d'un milieu d'apprentissage sûr.

POUR CES MOTIFS, je Brad Woodside, maire de Fredericton proclame par la présente la période du **1^{er} au 7 octobre 2009** **Semaine de la sécurité dans les écoles** à Fredericton et presse la population de la région de l'appuyer.

SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

Semaine de sensibilisation aux maladies mentales

ATTENDU QUE plus de six millions de Canadiens souffriront d'une forme de maladie mentale au cours de leur vie, ce qui représente des pertes annuelles de plus de 30 milliards de dollars pour l'économie canadienne ainsi qu'une détresse humaine incommensurable;

QUE les gouvernements municipaux ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé mentale et la réduction de la stigmatisation associée aux maladies mentales;

QUE les communautés, entreprises et organisations partout au Canada sont déterminées à travailler de concert pour sensibiliser la population sur ces questions durant la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame la période du **4 au 10 octobre 2009** **Semaine de sensibilisation aux maladies mentales**.

MOIS DE SENSIBILISATION À LA TUMEUR CEREBRALE

Mois de sensibilisation à la tumeur cérébrale

ATTENDU QUE les causes et le remède des tumeurs cérébrales sont encore inconnus et que la détection et le traitement précoces sont cruciaux pour la survie à cette maladie dévastatrice;

QUE l'information dont nous disposons indique, chaque année, plus de 10 000 diagnostics de tumeurs cérébrales primaires et secondaires sont établis parmi les enfants et adultes canadiens;

QUE les tumeurs cérébrales touchent des gens de tous âges de la naissance à la vieillesse, et de tous milieux économiques sociaux ou et de tous horizons;

QUE les tumeurs cérébrales sont les causes les plus communes de cancer solide chez enfants et adultes;

QUE la mission de la Fondation canadienne sur les tumeurs cérébrales est de joindre tous les Canadiens atteints d'une tumeur du cerveau grâce au soutien, à la sensibilisation, à l'information et à la recherche.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton proclame **octobre 2009**, Mois de sensibilisation aux tumeurs cérébrales.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE des concitoyens dévoués collaborent avec le personnel bénévole, professionnel et industriel de sécurité-incendie en tant que «partenaires pour la prévention des incendies» afin de réduire les pertes de vie, la destruction de biens et les dommages à l'environnement;

QUE comparativement à celles d'autres nations industrialisées, les pertes reliées aux incendies au Canada, sont trop élevées, d'où l'importance d'améliorer les mesures de prévention;

QU'il est préférable que l'information sur les causes des incendies et sur les mesures préventives soit largement diffusée durant une période donnée de l'année;

QUE la Semaine de la prévention des incendies de 2009 a pour thème : « **Chauffez sans y passer** ».

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, désigne la période du **4 au 10 octobre 2009, Semaine de la prévention des incendies**, et le samedi 10 octobre 2009, **Jour en hommage au personnel de sécurité-incendie**, pour remercier le personnel de sécurité-incendie canadien de ses nombreux services, et invite la population de Fredericton à participer aux activités de prévention des incendies à la maison, au travail et à l'école.

CEREMONIE D'ASSERMENTATION DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Demande de permission de Wayne Knorr pour la tenue de la cérémonie d'assermentation du lieutenant-gouverneur, pour le juge Graydon Nicholas, le 30 septembre 2009.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU QUE soit accordée la permission pour la tenue de la cérémonie d'assermentation du lieutenant-gouverneur, pour le juge Graydon Nicholas, à la Résidence du Gouverneur le mercredi 30 septembre 2009, sous réserve du respect de toutes les recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOUR DU VIN

Réception d'une demande de permission d'Angie Thibodeau pour la tenue du « Tour de Vin » le 3 octobre 2009.

Semaine de la prévention des incendies

Cérémonie d'assermentation du lieutenant-gouverneur

Tour du Vin

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick qui souhaite tenir, en partenariat avec Radical Edge, le « Tour de Vin » sur le trajet demandé, à l'intérieur des limites de la ville, le samedi 3 octobre 2009, sous réserve de l'escorte policière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEVOILEMENT DU MONUMENT AUX SOLDATS TOMBES EN AFGHANISTAN

Dévoilement du monument aux soldats tombés en Afghanistan

Réception d'une demande de permission de James Michaud-Little visant la tenue d'une cérémonie de dévoilement d'un monument en l'honneur des soldats tombés en Afghanistan le 18 octobre 2009.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Légion royale canadienne, filiale 4 (Fredericton, N.-B.) la permission de tenir, le 18 octobre 2009 à 16 h 00, une cérémonie de dévoilement de monument en l'honneur des soldats tombés en Afghanistan, sous réserve de l'assistance policière et de la fermeture partielle de la rue Queen directement devant le bâtiment de la Légion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui réaffirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté Z-2.647 – cour Glen Eyre (Design Collaborative)
2. Arrêté Z-2.672 – 819, rue Royal (Murray Munn)

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE ZONAGE – PROLONGEMENT DE L'ALLEE SARAHS (RAINSFORD LANE PRESTIGE PROPERTIES INC.)

Modification de zonage – prolongement de l'allée Sarahs (Rainsford Lane Prestige Properties Inc.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Rainsford Lane Prestige

Propriétés visant à modifier la disposition relative à la zone résidentielle 6 (R-6) prévue à l'arrêté n° Z-2, arrêté de zonage de The City of Fredericton afin de permettre l'aménagement d'habitations en rangée sur des parcelles individuelles du terrain sis près de l'allée Sarahs, sous réserve des conditions adoptées par le comité à sa réunion du 16 septembre 2009.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller David Kelly QUE, ATTENDU QUE lors de la séance du 28 septembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme visant à modifier la disposition relative à la zone résidentielle 6 (R-6) prévue à l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de permettre l'aménagement d'habitations en rangée sur des parcelles individuelles sur la propriété située près de l'allée Sarahs, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 octobre 2009 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe «A» est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

MODIFICATION DE ZONAGE ET LOTISSEMENT – PROM. BROOKSIDE (PHASE 3 DU LOTISSEMENT NORTHBROOK)

Modification de zonage et lotissement – prom. Brookside (phase 3 du lotissement Northbrook)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande Northrup Holdings Ltd. visant à modifier le zonage du terrain sis en retrait de la promenade Brookside pour faire passer la classification de zone résidentielle – maisons préfabriquées (PM-2) à zone résidentielle – lotissement de maisons préfabriquées (RM-1) et zone de parcs (P); en vue de créer vingt (20) parcelles

zonées RM-1, deux parcelles résidentielles zonées R-3 et une parcelle résidentielle zonée R-5, sous réserve des conditions adoptées par ledit comité à sa réunion du 16 septembre 2009.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy, ATTENDU QUE pendant la séance du 28 septembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle du terrain sis près de la promenade Brookside pour faire passer sa classification de zone résidentielle – maisons préfabriquées (PM-2) à zone résidentielle – lotissement de maisons préfabriquées (RM-1) et zone de parcs (P), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 octobre 2009 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe «A» est jointe aux présentes comme **Appendice 2.**

REAPPROBATION DE LOTISSEMENT – PROMENADE BROOKSIDE (NORTHRUP HOLDINGS LIMITED)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de réapprobation d'un lotissement de Northrup Holdings Ltd. en vue de créer une (1) zone résidentielle huit (R-8) afin de permettre la construction d'un immeuble de 36 logements, et un terrain de centre commercial de quartier (N.S.C.) sur la promenade Brookside, sous réserve des conditions suivantes :

Résolution

Réapprobation de lotissement – promenade Brookside (Northrup Holdings Limited)

- a) Rendre le plan de lotissement définitif essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 146/07, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir la configuration ou l'alignement définitif des rues de manière essentiellement conformément aux lignes directrices de l'Association des transports du Canada et aux spécifications municipales, et à la satisfaction du directeur de l'ingénierie et des travaux publics.
- c) Fournir des plans d'accès, de viabilisation et de gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Céder le 8 % des terres publiques contre un montant d'argent ou du terrain, à la satisfaction du directeur des Services communautaires
- e) Soumettre un plan d'aménagement paysager réalisé par un architecte-paysagiste qualifié, avant la délivrance du permis de construire et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- f) Accorder gratuitement toutes les servitudes nécessaires à la Ville et aux entreprises de services publics.
- g) Assumer, en tant que demandeur, le paiement des frais de bordure et de trottoir situés entre les terrains en question, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 310, PROM. BISHOP (VILLE DE FREDERICTON)

Lotissement – 310, prom.
Bishop (Ville de
Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'un lotissement visant à ajouter la parcelle LS2 au droit de passage public au 310, promenade Bishop, sous réserve de la condition suivante :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 192/05.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Mike O'Brien IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et la condition recommandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – RUE HEDLEY ET ALLEE WOODSIDE (TRAINOR SURVEYS LTD.)

Lotissement – rue Hedley et allée Woodside (Trainor Surveys Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Trainor Surveys Ltd. visant la création de huit (8) parcelles constructibles de zone route commerciale (H.C.) sur la rue Hedley et l'allée Woodside, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 45/08, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Fournir, avant le début des travaux, un plan détaillé d'aménagement paysager, y compris une clôture opaque de 1,8 m le long de la limite ouest du terrain, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- d) Restreindre l'accès au lot 08-219 par le chemin Hanwell aux entrées et sorties à droite seulement, dès que le ch. Hanwell aura reçu les améliorations prévues.
- e) Possibilité, à l'avenir, de restreindre l'accès au lot 08-214 aux entrées et sorties du côté droit, et aux lots 08-215 et 08-218, seulement depuis la rue « A » (rue Hedley).
- f) Fournir des plans d'accès, de viabilisation et de gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- g) Assurer un droit de passage de 18 m de largeur pour la nouvelle rue (rue Hedley) à être construite selon les normes municipales, trottoir compris.
- h) Assumer les frais d'infrastructure le long du chemin Hanwell et de l'allée Woodside, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

- i) Négocier de bonne foi avec la Ville Fredericton, en tant que demandeur ou propriétaire, l'acquisition ou l'échange de terrains visant les parcelles E, F, I, G et H.
- j) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 809, PROM. BISHOP (FREDERICTON)

Subdivision – 809, prom.
Bishop (Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'un lotissement visant à ajouter du terrain au droit de passage public, au 809, promenade Bishop, sous réserve de la condition suivante :

- a) Fournir un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 101/09 à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et la condition recommandée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 1698, CH. LINCOLN (VILLE DE FREDERICTON)

Lotissement – 1698, ch.
Lincoln (Ville de
Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'ajouter du terrain au droit de passage public au 1698, ch. Lincoln, sous réserve de la condition suivante :

- a) Concevoir le plan final de lotissement de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 106/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et la condition recommandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 155, RUE SAINT MARY'S (VILLE DE FREDERICTON)

Lotissement – 155, rue Saint Mary's (Ville de Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville Fredericton, en vue d'ajouter du terrain au droit de passage public au 155, rue Saint Mary's sous réserve de la condition suivante :

- a) Fournir un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 107/09 à la satisfaction de l'agent d'aménagement.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et la condition recommandée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – 105, RUE MELVIN (BRENT HALLETT)

Lotissement – 105, rue Melvin (Brent Hallett)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Brent Hallett visant la création de deux (2) nouvelles parcelles constructibles au 105, rue Melvin, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Produire un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 109/09 à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer l'accès, la viabilisation et le nivellement du lot à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Céder le 8 % des terres publiques contre une somme d'argent comptant.
- d) Octroyer gratuitement toutes les servitudes nécessaires à la Ville de Fredericton et autres services publics.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Kelly IL EST RÉSOLU QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT – PROMENADE GILRIDGE, PHASE 4 DE GILRIDGE ESTATES (DOUGLAS HOUSING LTD.)

Lotissement – promenade Gilridge, Phase 4 de Gilridge Estates (Douglas Housing Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Douglas Housing Ltd. en vue d'un lotissement visant à créer 13 parcelles constructibles zonées résidentielles cinq (R-5) sur la promenade Gilridge, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Produire un plan final de lotissement conforme au plan III joint au rapport de planification 103/09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) S'assurer que la construction routière et la viabilisation soient effectuées à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Soumettre des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion d'égout pluvial, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Assumer, en tant que promoteur, les coûts de viabilisation.
- f) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres entreprises de service public toutes les servitudes jugées nécessaires.
- g) Raccorder les services jusqu'au bout du terrain à la future rue comme le montre le plan III joint au rapport de planification 103/09.
- h) Céder le 8 % des terres publiques contre du terrain comme le montre le plan IV joint au rapport de planification 158/04 réapprouvé en septembre 2005, à la satisfaction du directeur des Services communautaires.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller David Kelly IL EST RÉSOLU QUE le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme soit adopté, ainsi que les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LOTISSEMENT ET APPROBATION DE NOM DE RUE – 353, RUE CLIFFE (VILLE DE FREDERICTON)

Lotissement et approbation de nom de rue – 353, rue Cliffe (Ville de Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue d'un lotissement visant à créer sept (7) parcelles constructibles de zone résidentielle d'aménagement neuf A (R-9A) au 353, rue Cliffe, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 104-09 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Concevoir l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Concevoir le design de l'immeuble à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Assurer la construction routière et la viabilisation, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- e) Soumettre des plans détaillés de nivellement du terrain et de gestion d'égout pluvial, le tout à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Assumer, en tant que promoteur, les coûts de viabilisation.
- g) Accorder gratuitement à la Ville et aux autres entreprises de service public toutes les servitudes jugées nécessaires.

Il est en outre recommandé que soit approuvé le nom de rue, « Fieldstone Court ».

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées, ET QUE le nom de rue « Fieldstone Court » soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTES DE DETACHEMENT ET DEPLOIEMENT DU SERVICE DE POLICE; LE MAIRE ET LA SECRETAIRE MUNICIPALE SONT AUTORISES A SIGNER

Ententes de détachement et déploiement du Service de police; le maire et la secrétaire municipale sont autorisés à signer

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que ATTENDU QUE la *Loi sur les municipalités* prévoit la signature et l'apposition du sceau des documents par le maire et la secrétaire municipale;

QUE le conseil municipal de Fredericton juge approprié de conclure des ententes de détachement et déploiement des agents de police;

POUR CES MOTIFS IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le maire et la secrétaire municipale à signer les ententes de détachement et déploiement présentées par le chef de police, au besoin, sous réserve des rajustements et conditions applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE FINANCEMENT DE LA CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITES

Demande de financement de la Corporation de financement des municipalités

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire municipale, le trésorier municipal ou le maire à émettre une obligation de la municipalité de Fredericton dont le capital totalise 15 500 000 \$ pour la vendre à la Corporation de financement des municipalités selon les conditions recommandées;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la municipalité de Fredericton accepte d'émettre des chèques postdatés au nom de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, dans la forme et au moment demandés, pour payer, capital et intérêt, l'obligation précitée;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**ACCORD RELATIF A LA LIGNE DE CREDIT DE FONCTION-
NEMENT ENTRE LA BANQUE SCOTIA ET LA VILLE DE
FREDERICTON**

Accord relatif à la ligne de
crédit de fonctionnement
entre la Banque Scotia et la
Ville de Fredericton

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal approuve une marge de crédit de 3 600 000 \$ – Fonds de fonctionnement général 2009 selon la *Loi sur les municipalités* et l'entente sur les services bancaires; et QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer l'entente entre la Ville de Fredericton et la Banque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROPOSITION DE SERVITUDE PUBLIQUE, RUE JAMES
(QUARTIER 2)**

Proposition de servitude
publique, rue James
(quartier 2)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise que soit alloué une servitude publique aérienne et terrestre d'environ 3 m de largeur sur le terrain municipal de la rue James, ou NID 75438259 sous réserve des taxes et rajustements applicables, et la signature des documents juridiques nécessaires à la transaction par le maire et la secrétaire municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROPOSITION DE LOTISSEMENT ET DE VENTE DE
TERRAIN MUNICIPAL, PROMENADE HILLCREST
(QUARTIER 4)**

Proposition de lotissement et
de vente du terrain
municipal, promenade
Hillcrest (quartier 4)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise le lotissement et la vente d'une partie d'environ 47 m² du terrain municipal sis sur la promenade Hillcrest, NID 75449991, à James Realty Ltd. et ses cessionnaires pour la somme de deux mille cinq cent cinquante-sept dollars (2 557,00 \$) sous réserve des taxes et rajustements applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROPOSITION D'ACQUISITION, PARTIE DU 1698, CHEMIN LINCOLN (QUARTIER 7)

Proposition d'acquisition, partie du 1698, chemin Lincoln (quartier 7)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'acquisition d'une partie d'environ 52,00 m² du terrain sis au 1698, chemin Lincoln soit le NID 60000486 de Irving Oil Limited ou toute compagnie associée détenant des titres en son nom, au tarif de 113,20 \$ le mètre carré, pour la somme de cinq mille huit cent quatre-vingt-six dollars (5 886,00\$) sous réserve des taxes et rajustements applicables, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE FREDERICTON

Nominations au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly IL EST RÉSOLU que les nominations au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, soient établies comme suit :

- M. Albert Stevens, nommé de nouveau au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, pour un mandat se terminant le 30 juin 2011 (*deuxième année*);
- M. Curtis B. Dixon, nommé de nouveau au conseil d'administration de la bibliothèque municipale de Fredericton, pour un mandat se terminant le 1^{er} janvier 2010 (*en remplacement de Greg LeBlanc qui a démissionné*).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESIGNATION OFFICIELLE DU PARC-AUTO DE LA MAISON YORK STATIONNEMENT PAYANT

Désignation officielle du parc-auto de la maison York stationnement payant

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le service juridique à préparer une modification d'arrêté appropriée modifiant l'arrêté T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation, et l'arrêté T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, en vue de créer une zone de stationnement à la maison York, de permettre l'exécution de la réglementation relative au « stationnement sans permis » *sur le lot de la maison York*, de créer une zone de stationnement interdit pendant la saison hivernale du côté nord

de la maison York, et de recommander une somme de 75 \$ comme amende municipale et un tarif mensuel de stationnement de 90 \$ (TVH comprise) sous réserve de l'approbation formelle du conseil, et que le service juridique soit autorisé à rédiger un projet d'arrêté adéquat visant à modifier l'arrêté T-1, un arrêté visant à réglementer la circulation, et l'arrêté T-7, arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRETE N T 1, ARRETE PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION : RESTRICTION DE STATIONNEMENT PROMENADE SUNSET AU MANOIR YORK

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise le Service juridique à élaborer un projet d'arrêté adéquat en vue de modifier l'arrêté n° T-1 visant à réglementer la circulation, afin de restreindre le stationnement côté sud de la promenade Sunset, de l'intersection avec la promenade Claremont, à un point situé à 440 m vers l'est (voir la figure-1).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La figure 1 est jointe aux présentes comme **Appendice 3**.

APPEL D'OFFRES T09-56 – DENEIGEMENT ET EPANDAGE DE SEL ET DE SABLE, PLACE WILLIE O'REE

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-56 Dénéigement et épandage de sel et de sable, place Willie O'Ree, à *M. E. Wilson Contracting Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix total de 52 432,00 \$, TVH comprise, soumissionné pour deux années, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Modification de l'arrêté n T-1, Arrêté portant sur la réglementation de la circulation : restriction de stationnement promenade Sunset au manoir York

Appel d'offres T09-56, adjudgé à M. E. Wilson Contracting Ltd.

DEMANDE DE PROPOSITIONS P06-31 – PROLONGATION DU CONTRAT ANNUEL DE LOCATION DE CAMION(S) A ORDURES A CHARGEMENT ARRIERE AVEC COMPACTEUR ET OPERATEUR(S) POUR LA COLLECTE DES FEUILLES MORTES, VILLE DE FREDERICTON, INGENIERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Demande de propositions
P06-31 adjudgé à Trius
Disposal Systems Ltd.

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication de la prolongation du contrat annuel découlant de la proposition P06-31 de 2009, location de camion(s) à ordures à chargement arrière avec compacteur et opérateur(s) pour la collecte des feuilles mortes, Ville de Fredericton, Ingénierie et travaux publics, à Trius Disposal Systems Ltd., seul soumissionnaire répondant aux spécifications, proposition de rechange, au prix de 39 900,00 \$, TVH en sus, moins l'offre de 8 % à taux fixe pour contrat de plusieurs années, pour un total net de 36 708,00\$ par année, TVH en sus. Les prolongations annuelles subséquentes seront soumises à l'approbation du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SALLE DU COURRIER, HOTEL DE VILLE, ENTENTE DE LOCATION DE TROIS ANS DE LA MACHINE A AFFRANCHIR PITNEY BOWES

Salle du courrier, entente de location de trois ans, adjudgé à Pitney Bowes Canada

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'établissement d'une entente de location triennale avec Pitney Bowes Canada, selon le marché adjudgé au titre d'une offre permanente n° 20087-9 pour un système postal Pitney Bowes DM400, utilisant l'échelle de 7 kg et le panneau de commande actuels à 3 203,58 \$ par année, TVH en sus, salle du courrier de l'hôtel de ville, pour la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2012; ET autorise le maire et la secrétaire municipale à signer le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ACHAT EN SOURCE UNIQUE, COMPTEURS D’EAU, INGENIERIE ET TRAVAUX PUBLICS FREDERICTON, DIVISION DES EAUX

Achat en source unique de compteurs d’eau, adjudgé à Scotia Tech

Proposé par le conseiller Mike O’Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton **IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise l’achat en source unique de compteurs d’eau, Ingénierie et travaux publics Fredericton, Division des eaux, de *Scotia Tech*, fournisseur en source unique, au prix proposé de 12 615,27 \$, TVH en sus.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

FORCE POLICIERE DE FREDERICTON – RAPPORT STATISTIQUE CUMULATIF SEMESTRIEL 2009

Force policière de Fredericton – Rapport statistique cumulatif semestriel 2009

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham **QUE** le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Force policière de Fredericton – Rapport statistique cumulatif semestriel 2009,

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

SERVICE D’INCENDIE DE FREDERICTON – RAPPORT TRIMESTRIEL 2009

Service d’incendie de Fredericton – Rapport trimestriel 2009

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham **QUE** le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Service d’incendie de Fredericton – Rapport trimestriel 2009,

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

DESIGNATIONS – REPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Désignations – Répertoire local des lieux patrimoniaux

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, **IL EST RÉSOLU** que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

- 193, rue Church, *Victoriana Rose*
- 397, rue Queen, *place Phoenix*

- 433, rue Charlotte, The « Auld Kirk »
- 441, Balsa
- 818, rue Charlotte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'AGENTS D'EXECUTION, PERSONNEL DE SECURITE DE LA REGIE SANTE DE LA VALLEE (3)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que Donald AMOS, Andre FADEL et John Virgil MISKIMEN soient nommés agents d'exécution de l'arrêté n T-1 portant sur la réglementation de la circulation et les modifications s'y rattachant, soit le paragraphe 8 sur les voies d'accès des pompiers et l'article 11 sur le stationnement pour handicapés, et que leur nomination prenne effet immédiatement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRETE N° T-1 ARRETE VISANT A REGLEMENTER LA CIRCULATION – PARC-AUTOS DE LA RUE YORK ET RESTRICTION DE STATIONNEMENT, PROM. SUNSET

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° T-1.38

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.38, arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° T-1.38, arrêté visant à réglementer la circulation, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nomination d'agents d'exécution, personnel de sécurité de la Régie santé de la vallée (3)

Modification de l'arrêté n° T-1 Arrêté visant à réglementer la circulation – Parc-autos de la rue York et restriction de stationnement, prom. Sunset

Arrêté n° T-1.38 lu en premier lieu

Arrêté n° T-1.38 lu en deuxième lieu

MODIFICATION DE L'ARRETE N° T-7, ARRETE CONCERNANT LES PARCOMETRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – PARC-AUTOS DE LA RUE YORK

Modification de l'arrêté n° T-7 – Parc-autos de la rue York

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° T-7.2

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-7.2, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° T-7.2 lu en premier lieu

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-7.2, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° T-7.2 lu en deuxième lieu

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 16, COUR GLEN EYRE ET 2665, CHEMIN WOODSTOCK (DESIGN COLLABORATIVE LIMITED)

Audience publique – Rezonage – 16, cour Glen Eyre et 2665, chemin Woodstock (Design Collaborative Limited)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) pour faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) et zone résidentielle 3-A (R-3A) à zone résidentielle 5 (R-5), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.647

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2-647, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° Z-2.647 lu en premier lieu

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE l'arrêté n° Z-2.647, l'arrêté n° Z-2.661, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° Z-2.647 lu en deuxième lieu

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE – 819, CHEMIN ROYAL (MURRAY MUNN)

Audience publique
– Rezonage – 819, chemin
Royal (Murray Munn)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) pour faire passer la classification de zone résidentielle 2 (R-2) et zone résidentielle 3-A (R-3A) à zone résidentielle 5 (R-5), sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.672

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2-672, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° Z-2.672 lu en
premier lieu

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.672, QUE l'arrêté n° Z-2-672, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° Z-2.672 lu en
deuxième lieu

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-1, ARRÊTÉ VISANT À RÉGLEMENTER LA CIRCULATION – RESTRICTION DE STATIONNEMENT RUE GOODINE

Modification de l'arrêté
n° T-1 – Restriction de
stationnement rue Goodine

Troisième lecture de l'arrêté n° T-1.37

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° T-1.37, arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à réglementer la circulation, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1 (1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Lecture de l'arrêté n° T-1.37
par numéro d'article

L'Arrêté n° T-1.37 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 4**.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° T-1.37, Arrêté modifiant l'arrêté n° T-1, visant à réglementer la circulation, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Arrêté n° T-1.37 lu en
troisième lieu

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence de conseillers

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE les conseillers Stephen Chase, Dan Keenan, Scott McConaghy, et Tony Whalen soient excusés et exemptés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 39

Soumis à l'approbation du conseil municipal par :

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett,
Secrétaire de séance